



medisupport

bbv • dianalabs • dianalabs romandie
dianalabs valais • polyanalytic

**INFORMATION
IMPORTANTE !**

Genève, Lausanne, Sion, La Chaux-de-Fonds,
le 23 juin 2014

Facturation électronique aux caisses maladies (tiers payant)

Madame, Monsieur,

Dans le but de simplifier la vie de vos patients, notre réseau est maintenant équipé d'une nouvelle prestation : la facturation électronique. Cela signifie que, comme pour certains cabinets médicaux, c'est le tiers payant qui s'applique et non plus le tiers garant.

Dès le 1^{er} juillet, les factures de nos laboratoires (mentionnés en en-tête) pour vos patients, partiront directement aux assurances qui acceptent ce nouveau service ; le patient est libéré de la contrainte du paiement et de l'envoi du justificatif à l'assurance.

Il n'est pas nécessaire de nous indiquer les noms des assurances et numéros d'assurés, un système automatique de reconnaissance des patients a été mis au point par les assurances participantes.

Sur demande de votre patient, il est toujours possible d'envoyer la facture à ce dernier plutôt qu'à l'assurance. Une coche spécifique sera disponible pour les cabinets qui prescrivent par électronique ; les cabinets utilisant les demandes papier recevront sous peu un nouveau formulaire. Merci alors de nous redonner les anciennes versions.

Si malgré tout vous deviez être opposé à cette prestation pour vos patients, nous vous prions de bien vouloir nous contacter pour nous l'indiquer.

Vos délégués ou vos laboratoires se tiennent à votre disposition et vous remercient de votre confiance et de votre collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Docteur, nos plus cordiales salutations.

Florian Châtelain
Directeur Service externe Suisse Romande
Tél. 079 372 77 82